

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. BENOIT BERMOND COLARD LECOMTE LORET NOWAK RAVEL

Mmes BORNAND BORNE JACQUEMAIN NIZZI OGOR

Excusés : M. TAILLARD (procuration à M. LECOMTE

Mme LAVAUX (procuration à M. LORET)

Mme LELIEVRE (procuration à Mme BORNAND)

Absents : MM. AYMONIER BOUSQUET SKANA Mme OBERSON

Secrétaire : M. COLARD

Convocations : 19/09/2025

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un 6^{ème} point à l'ordre du jour du Conseil Municipal : questions diverses.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/08/2025

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 28/08/2025. Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

2. RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) 2024

M. le Maire rappelle que le Conseil d'exploitation de Grand Besançon Métropole, service eau/assainissement, s'est réuni le 27/08/2025.

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 Décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et non collectif de la commune de Grandfontaine pour l'année 2024.

M. BENOIT précise la tarification de l'eau et recettes du service pour Grandfontaine :

Année 2024 Facture type 120 m3 TTC avec redevances	Année 2025 Facture type 120 m3 avec redevance	Variation entre 2024 et 2025 en %
217,46	252,33	16,04

En 2024, 2 redevances Agence de l'eau avec un total de 0,355 €/m3.

En 2025, 3 redevances Agence de l'eau avec un total de 0,505 €/m 3.

M. BENOIT informe le Conseil Municipal de la tarification de l'assainissement et recettes du service pour Grandfontaine :

Année 2024 Facture type 120 m3 TTC avec redevances	Année 2025 Facture type 120 m3 TTC avec redevances	Variation entre 2024 et 2025 en %
228,47	224,68	- 1,66

3. ENCAISSEMENT CHEQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chèque d'un montant de 4 875,54 € a été adressé en Mairie par GROUPAMA ASSURANCE.

Ce remboursement concerne les frais et honoraires d'avocat dans l'affaire Commune de Grandfontaine/Lecomte et autres.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les frais s'élèvent à 6 446,40 €, Groupama remboursant un montant de 4 875,54 €.

Le jugement a été rendu par le Tribunal Administratif de Besançon le 20 Février 2025 rejetant les requêtes.

Cette affaire fait l'objet d'un appel de la part de M. LECOMTE et autres auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, d'encaisser ce chèque.

4. PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un contrat de travail à durée déterminée pour un agent technique ai service espaces verts, voirie, bâtiments, du 20/10/2025 au 02/11/2025 suite à un surcroît de travail. La durée de travail hebdomadaire sera de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, de conclure ce contrat de travail à durée déterminée et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal que le dossier concernant les astreintes hivernales a été transmis au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion, pour avis.

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal qu'une ATSEM sera en retraite en Mars 2026. Si le nombres de classes à l'école maternelles est préservé, la commune pourrait stagiairiser un agent actuellement en contrat à durée déterminée.

Un Adjoint technique sera en retraite en Juillet 2026, la commune doit trouver un remplaçant.

5. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

A/ Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner ont été adressées en Mairie :

- par Maître Olivier ZEDET, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AL 151, d'une contenance de 4 a 92 et appartenant à M. BAAIZ (Route de la Belle Etoile)
- par Maître Damien DUPUIS, Notaire à DEVECEY (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AK 56, d'une contenance de 2 a 50 et appartenant aux Consorts POYARD (Route de Grandfontaine)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

B/ Dépenses de fonctionnement

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses de fonctionnement engagées entre le 01/06/2025 et le 31/08/2025.

6. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait un point sur les travaux :

- Le lotissement Chemin des Pièces a démarré (4 parcelles).

- M. MULLER et M. FRASCARO ont sollicité le raccordement de sa propriété au réseau d'assainissement.

- Le passage entre la Rue des Cerisiers et le Chemin des Pièces est à préserver.

- Des travaux de rénovation du réseau d'assainissement Rue du Lavoir et Rue du Moulin vont débuter courant Octobre.

- Des travaux de réfection de voirie ont été réalisés Route de Mont.

- La MAM Les P'tits Chats (Rue du Crot) informe que les portes ouvertes auront lieu le 27/09.

- Les Bons Jours organisent un atelier du sommeil, plusieurs séances sont prévues.

- Les bornes pour les véhicules électriques ont été installées par GBM.

- Le marquage au sol sur le parking de l'épicerie sera réalisé par les agents.

- La Poste a restitué son travail d'adressage. Il est nécessaire de revoir certaines adresses. La base de données est disponible pour plusieurs services.

- L'Entraide Val St Vitois a adressé ses remerciements pour la subvention accordée.

- L'enfouissement des réseaux électriques Rue de l'Eglise vont démarrer et seront supervisés par le SYDED.

- M. MAGNIN (Rue de l'Eglise) se plaint de nuisances sur le complexe sportif (boulistes, motos, etc...).

- Un mur situé Rue des Deux Baraques s'affaisse, il est envisagé de prendre un arrêté de péril imminent.

- Le panneau d'affichage communal est en panne. M. RAVEL précise qu'il a vu l'entreprise et que celle-ci interviendra prochainement.

- Le chauffage a été remis en route dans les écoles.

- M. LECOMTE demande qui a embauché la professeure de Body Balance.

Mme BORNAND répond que la commission « Animation », avec les adjoints, ont décidé d'embaucher cette professeure.

- M. LECOMTE souligne que l'augmentation des tarifs des activités n'est pas passée en Conseil Municipal.

Mme BORNAND précise que les tarifs sont intégrés dans le budget communal.

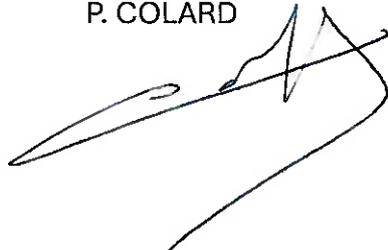
- M. LECOMTE demande si le marquage de la voie partagée Chemin des Corvées est réalisé. M. RAVEL précise que les bandes cyclables sont faites mais qu'il n'y a pas de marquage central.

- M. LECOMTE informe le Conseil Municipal qu'il y a beaucoup de renouée du Japon Chemin du Marquis.
- M. LECOMTE informe le Conseil Municipal qu'il a demandé les factures des honoraires de l'avocat concernant le recours de M. RETROUVEY (barrière Pont des Margots). Il s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'avocat et que la commune n'ait pas été représentée à l'audience du Tribunal Administratif.
- M. le Maire précise que le mémoire en défense a été rédigé par ses soins.
- M. NOWAK signale qu'il y a beaucoup de graviers sur la voie cyclable Route de la Belle Etoile, cela présente un caractère dangereux. M. le Maire précise qu'il y aura une réunion « voirie » sur le secteur courant Novembre.
- M. LECOMTE signale que des véhicules stationnent entre les quilles Chemin de Velesmes. M. le Maire précise qu'il a plusieurs recours gracieux concernant les futures constructions et qu'il a rencontré le propriétaire du terrain.

Séance levée à 21 H 40

Le secrétaire,

P. COLARD



Le Maire,

H. BERMOND



